

ACTIVATEUR POUR TRAITEMENTS BIOLOGIQUES

Propriétés

- Permet d'activer le développement des micro-organismes ensemencés ou déjà présents dans l'installation.
- Permet aux micro-organismes d'éliminer totalement et durablement les odeurs nauséabondes générées par les acides gras volatils et les bactéries fermentatives en gênant leur prolifération.
- Agit comme support au développement des micro-organismes.

Mode d'emploi

- Canalisation : 10 g/m à traiter avant chaque ensemencement.
- Bac à graisse : 500 g à 1 kg/m³ de volume de bac, au démarrage du traitement biologique et après chaque vidange.
- Fosse septique : 500 g à 1 kg/m³ de volume de fosse tous les 2 mois.
- Station d'épuration : 50 g/m³ de bassin.
- Égouts : 100 g/m³ d'effluent quotidien.
- Permet d'amorcer les enzymes contenus dans nos produits : **MONSTER POWDER**.

Domaines d'utilisation

- Mairies, écoles, collectivités, maisons de retraite, hôpitaux, campings, industries, CHR...
- Un essai préalable avant utilisation est recommandé afin d'obtenir le résultat souhaité.

Conformité à la législation

Conformité à la législation : produit réservé à un usage professionnel. Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en oeuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.